

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DE FRANCHE COMTÉ INTÈGRE L'INTERPROFESSION DU COMTÉ

Revendiquée depuis les débuts de notre syndicat , notre représentation au CIGC (comité interprofessionnel du Gruyère de Comté) est effective depuis le printemps 2012. Elle est le résultat de notre présence à tous les échelons de la filière, de notre opiniâtreté à participer aux différentes commissions du CIGC, et la reconnaissance par l'union européenne du CIGC en tant qu'organisme de gestion devant représenter 2/3 des producteurs de lait de la filière. Notre DRAAF (représentant le ministère de l'agriculture au CIGC) a servi de catalyseur entre les instances concernées pour ce résultat historique.

Notre engagement :

La Confédération Paysanne de Franche-Comté défend un cahier des charges exigeant et en parallèle la maîtrise de la production, tous deux garants d'un milieu paysan dynamique et d'une nature respectée.

La réussite du Comté :

Première appellation fromagère en France, la production de comté est passée de 50 000 T en 2007 à 58 000 T environ aujourd'hui. En même temps, alors que le prix du lait standard s'effondre, celui du lait à comté s'envole à des niveaux jamais atteints (0,42 à 0,45 €/litre, +0,10€ en bio). C'est le fruit des différentes régulations fromagères et laitières mises en œuvre de façon consensuelle entre les acteurs de la filière. C'est précisément ce que le vent libéral européen actuel veut contrer.

Etat des lieux de la maîtrise de la production :

- **Le plan de campagne comté** gère annuellement « l'ouverture », c'est à dire la croissance du volume de fromages à produire. En effet, une AOP, sans bloquer totalement la production, peut réguler la progression des volumes.
- **Au niveau de la production laitière** proprement dite, cela fait 1 an que le groupe dénommé « de l'après quota » réfléchit sous l'égide de l' URFAC (Union Régionale des Fromages d'Appellation d'origine Comtois), la Chambre régionale d'agriculture, et le CRIEL à une régulation laitière régionale tous laits confondus. Les freins pour encadrer la production sont grands de la part des lobbies industriels et du syndicat majoritaire. Trouver un consensus reviendrait à réinventer les quotas tout en ayant l'accord des tutelles nationales des grands groupes laitiers et de la FNSEA..... Sans commentaire.
- **Les FDCL Doubs Jura** (Fédérations Départementales des Coopératives Laitières), elles, ont le mérite de vouloir mettre à la disposition des coops des outils pour gérer les laits excédentaires. Cependant, même des règlements intérieurs bien ficelés dans les coops, avec double prix, n'empêcheront pas ceux qui veulent produire du lait à perte de le faire. Le *GIE lait comtois* destiné à absorber les excédents conjoncturels peut vite se retrouver débordé par ceux qui considèrent la libération des quotas comme une possibilité structurelle de production et de développement. Pour la Confédération Paysanne, ces excédents ne doivent pas dépasser 2 à 3 % du volume AOC comtois.

Perspectives :

Dans le décret de l'appellation Comté, il est prévu la modulation de la production à l'hectare un peu comme dans les appellations viticoles. La *MLR* (moyenne laitière de référence) de chaque exploitation au 1er avril 2011 serait de fait le quota AOC de chaque ferme. Le niveau de la *MLR* pourrait varier de -5% à +10% chaque année suivant le potentiel de qualité offert par les fourrages. Dans cet esprit, l'exploitation en AOC est indivisible et on ne parle plus de quota A, B ou C. Cette perspective dans son principe est intéressante car elle lie la production de lait à comté aux possibilités de son terroir tout en lui garantissant une qualité.

La conf soutient cet article du décret car dans une AOC on ne peut s'affranchir ni de la nature (sol, climat, plantes, animaux...) ni du travail du paysan et de ses savoir-faire qu'on ne remplacera jamais par des machines. Or le risque est grand, actuellement, de voir se développer un comté industriel banalisé à côté du comté produit dans nos fruitières respectant la diversité de nos terroirs.

Il est donc important de continuer à défendre le comté et nos AOC pour la promotion de l'Agriculture Paysanne, créatrice d'emplois et de HVA (haute valeur ajoutée !!)



Gérard Coquard (à gauche) représente le groupe Comté de la Conf Franche Comté à l'interprofession du Comté (CIGC)

La Commission Comté de la Confédération Paysanne de Franche-Comté